

Newsletter N° 22 - Mars 2011

*Le e-bulletin de la Plateforme des collectivités locales ACP est un bulletin électronique d'informations produit tous les trois mois par la Plateforme des collectivités locales ACP (ACPLGP - ACP Local Government Platform). L'éditeur de ce bulletin invite les lecteurs à faire des commentaires et fournir des informations sur la question des collectivités locales au niveau de leurs organisations, des autorités locales et de leur pays. Ce bulletin est également accessible via le site web de la Plateforme au <http://www.acplgp.net>.*

\*\*\*\*\*  
**ARIAL - Appui et renforcement des initiatives des associations de collectivités locales ACP**  
\*\*\*\*\*

**Le programme global ARIAL - Historique**

La coopération au développement de l'Accord de partenariat de Cotonou ACP-UE est mise en œuvre à trois niveaux : national, régional et intra-ACP. Le Fonds européen du développement (FED) est le principal instrument de la coopération géographique avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Le programme ARIAL fait partie du fonds intra-ACP 9<sup>ème</sup> FED totalisant 2.884 millions d'euros. Les activités financées par les fonds intra-ACP couvrent tous les Etats ACP.

La Plateforme des collectivités locales ACP (ACPLGP) a été formellement établie en mai 2001 par des représentants d'associations de collectivités locales ACP en tant qu'organisation faitière. En 2003 la Plateforme a soumis une proposition de projet pour un renforcement institutionnel des collectivités locales (CL) ACP aux niveaux national et régional. La proposition de la Plateforme a été approuvée par le Comité des Ambassadeurs ACP en octobre 2003. Pour permettre de procéder à l'étude de faisabilité du projet, la Plateforme a soumis un projet mis à jour et révisé en 2005.

Suite à la soumission du projet par la Plateforme en 2003, révisé en 2005, et à la lumière de la révision de l'Accord de Cotonou (spécialement Art. 4 & 33.4) les ACP et l'UE se sont accordés de créer un programme cadre intitulé 'Appui et Renforcement des Initiatives des Associations de Collectivités Locales' (ARIAL). Le projet révisé a fait l'objet d'une étude de faisabilité en 2006. Ceci a amené à la signature de la Convention de financement en novembre 2007.

ARIAL a pour but d'appuyer les CL ACP dans le processus de décentralisation en renforçant leurs associations représentatives [associations de collectivités locales]. Les associations de CL seront ciblées à travers ARIAL depuis le niveau national, en passant par le niveau régional jusqu'au niveau tout ACP/UE. Le programme consiste à faciliter la participation des CL dans le dialogue sur les politiques de développement avec la société civile, le secteur privé, les gouvernements centraux et les donateurs (en particulier l'Union européenne).

Le programme consiste à appuyer 6 associations régionales de CL (ARCL) et les associations nationales de CL (ANCL) en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, qui seront identifiées par le programme, parmi les associations existantes, en consultation avec les acteurs sur le terrain - et à appuyer la Plateforme ACPLGP.

Pour lire le programme en entier : [www.acplgp.net](http://www.acplgp.net)

**Découvrez les avantages de ARIAL pour votre association de collectivités locales**

En automne 2010, VNG International et ses partenaires ont lancé officiellement le programme ARIAL. L'objectif spécifique du projet est de permettre aux associations de collectivités locales de participer au dialogue et à la mise en œuvre des politiques de développement, en particulier avec l'Union européenne, comme prévu par l'Accord de Cotonou. Au cours des trois prochaines années, le programme ARIAL organisera une large gamme d'activités d'appui en vue d'atteindre cet objectif. Les associations de CL des pays ACP seront invitées à participer aux principales activités suivantes, notamment :

- Activités de renforcement de capacités des ANCL et ARCL dans le domaine de la communication, de lobby et de politique de développement
- Appui à l'établissement d'ANCL émergentes et d'ARCL
- Renforcement des capacités des associations de CL (sous-)continentales
- Appui à la création et la gestion d'un réseau d'information et établissement de liaisons entre acteurs ACP au niveau (sous-)continental
- Accroissement des capacités de plaidoyer à l'égard des institutions nationales et des partenaires de développement, en particulier l'Union européenne.

Le programme mène actuellement une analyse extensive de toutes les associations de CL. L'analyse établira un état des lieux de la représentation des collectivités locales des pays ACP et fournira un apport précieux pour la poursuite de l'élaboration des activités de ARIAL qui débiteront au printemps 2011.

Ce projet, d'une durée de 3 ans, sera finalisé en été 2013. Les partenaires du projet sont le Commonwealth Local Government Forum (CLGF), le Municipal Development Partnership for Eastern and Southern Africa (MDP-ESA), le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM), la Foundation of the Peoples of the South Pacific International (FSPI) et l'University of the West Indies (UWI).

Pour plus d'information : [www.arial-programme.eu](http://www.arial-programme.eu).

**Déposer une demande de financement pour la création d'une association de CL - Date limite : 1 juin 2011**

L'existence d'associations de collectivités locales efficaces est un paramètre crucial pour une effective représentation des collectivités locales. Toutefois, tous les pays ACP ne sont pas dotés d'associations de CL, limitant le potentiel de participation des instances locales dans la contribution au développement des régions ACP. C'est ainsi que le programme ARIAL entend, par la mise en place de ce 'Fonds pour les Associations de collectivités locales Emergentes', apporter son appui aux initiatives visant la création d'associations de CL

dans les pays qui n'en sont pas encore dotés. Les représentants de collectivités locales intéressés sont invités à déposer leur candidature en utilisant le dossier de candidature téléchargeable sur [www.arial-programme.eu](http://www.arial-programme.eu). Les projets retenus seront mis en œuvre en deux phases. Au cours de la première phase, un plan de création d'associations de CL sera élaboré avec l'appui des experts d'ARIAL. La deuxième phase verra la mise en œuvre de ce plan. L'intervention du programme durera 24 mois allant du 1<sup>er</sup> août 2011 au 31 juillet 2013.

Qui peut déposer candidature ? Le Fonds est ouvert à l'ensemble des partisans d'associations de CL au sein d'organes de collectivités locales. Les partisans d'associations de CL peuvent être définis comme des groupes ou comités, informels ou formalisés, d'élus et/ou de techniciens de collectivités locales cherchant activement à mettre en place une association de collectivités locales dans leur pays, qui n'en est pas doté. Seuls sont éligibles les groupes et comités se trouvant dans un pays ACP.

### Appels à propositions de la CE encore ouverts

Divers appels à proposition de la CE ouverts/prévus concernant des programmes qui peuvent intéresser les collectivités locales ACP sont visibles sur

<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome&nbPubliList=25&orderby=upd&orderbyad=Desc&searchtype=AS&pgm=7573847&ZGEO=&debpub=&finpub=&aet=36538>

#### • Programme 'Acteurs non étatiques et autorités locales'

Pays	Date limite	Budget* (EURO)	Référence
Madagascar	11/04/2011	3.000.000	EuropeAid/131072/L/ACT/MG
République Dominicaine	20/04/2011	1.700.000	EuropeAid/131133/L/ACT/DO
Sénégal	02/05/2011	500.000	EuropeAid/131057/L/ACT/SN
Swaziland	12/04/2011	750.000	EuropeAid/130351/L/ACT/SZ
Papoue Nouvelle Guinée	ouvert	250.000	EuropeAid/130998/L/ACT/PG

\* Budget total pour les acteurs non étatiques et autorités locales.

#### • IEDDH : Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme

Pays	Date limite	Budget (EURO)	Référence
Djibouti	ouvert	300.000	EuropeAid/130188/L/ACT/DJ
République Centrafricaine	02/05/2011	477.500	EuropeAid/131071/L/ACT/CF
Ethiopie	20/05/2011	300.000	EuropeAid/130797/L/ACT/ET
Mauritanie	ouvert	N.A.	EuropeAid/130180/L/ACT/MR
Papoue Nouvelle Guinée	ouvert	295.000	EuropeAid/131030/L/ACT/PG
Iles Salomon	10/05/2011	300.000	EuropeAid/130804/L/ACT/SB
Sierra Leone	ouvert	600.000	EuropeAid/129714/L/ACT/SL
Jamaïque	prévu	600.000	EuropeAid/128794/M/ACT/JM
Cuba	prévu	300.000	EuropeAid/128487/L/ACT/CU

#### • Sécurité alimentaire

Pays	Date limite	Budget (EURO)	Référence
Mauritanie	ouvert	N.A.	EuropeAid/130131/L/ACT/MR
Haïti	ouvert	4.500.000	EuropeAid/129015/L/ACT/HT

#### • Divers domaines dans les pays ACP

Pays	Date limite	Budget (EURO)	Référence
Tchad	31/05/2011	2.600.000	EuropeAid/130586/M/ACT/TD
Kenya	22/08/2011	N.A.	EuropeAid/130926/M/ACT/KE
Ouganda	30/05/2011	2.800.000	EuropeAid/131094/M/ACT/UG
Jamaïque	11/04/2011	400.000	EuropeAid/130828/M/ACT/JM
Sénégal	ouvert	700.000	EuropeAid/130175/M/ACT/SN
Guinée (Conakry)	ouvert	705.790	EuropeAid/129422/M/ACT/GN
Cap Vert	ouvert	N.A.	EuropeAid/127698/M/ACT/CV
Guinée (Conakry)	ouvert	1.000.000	EuropeAid/128104/M/ACT/GN
Burundi	prévu	N.A.	EuropeAid/127612/M/ACT/BI
Comores	prévu	250.000.000 (KMF)	EuropeAid/127491/M/ACT/KM
Vanuatu	prévu	250.000	EuropeAid/127380/D/ACT/VU

### Nouvelles de l'UE

#### Sites web de DevCo et SEAE

Le site web de DG Développement a été divisé et intégré dans le site de Développement et Coopération (DevCo) et celui du Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Notez que les informations générales sur les relations de l'UE avec les pays ACP qui étaient disponibles sur le site de DG Développement sont dorénavant sur le site de SEAE d'où vous pourriez également trouver les informations sur les délégations et les documents de stratégie par pays. Notez finalement que le site web de CISoCH fournit des informations utiles pour les

chercheurs et bénéficiaires de subventions de l'UE ainsi que divers liens avec des pages du site de la Commission. Les informations sur le Dialogue structuré y sont également regroupées.

Site de DevCo : [http://ec.europa.eu/europeaid/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm)

Site de SEAE : [http://eeas.europa.eu/countries/index\\_en.htm](http://eeas.europa.eu/countries/index_en.htm)

Site de CISoCH : <https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/index.php/Accueil>

Site des appels à propositions de la CE :

<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>

**Le cadre opérationnel révisé de l'UE sur l'efficacité de l'aide est publié**

Les débats sur les politiques internationales de développement se focalisent de plus en plus sur « l'Efficacité du développement » - soulignant la cohérence de la politique et les impacts combinés des politiques de développement et de non développement des donateurs sur les pays partenaires. Toutefois, l'engagement sur l'efficacité de l'aide demeure un important débat à part entière - considéré comme essentiel pour atteindre de meilleurs résultats sur le développement et la réduction de la pauvreté. Le 11 janvier, l'UE publia son « Cadre opérationnel révisé sur l'efficacité de l'aide » visant à accélérer les progrès et démontrant des résultats concrets, à temps pour le 4<sup>ème</sup> Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui aura lieu en Corée du Sud en novembre 2011. Le cadre inclut de nouveaux chapitres sur la division du travail et la responsabilité mutuelle au niveau international, et la transparence pour accompagner les dispositions sur l'utilisation des systèmes nationaux pour l'alignement et la coopération technique vers une capacité renforcée de développement. Le débat sur la division du travail parmi les donateurs montre que même si des progrès ont été réalisés, la coordination effective de l'UE reste une aspiration plutôt qu'une réalité. Le progrès est freiné par des considérations politiques et les réalités des donateurs et des pays partenaires. La mise en œuvre requière également des mécanismes et instruments appropriés qui ne sont pas toujours sur place ou utilisés. Le chapitre sur la responsabilité mutuelle a été renforcé par un fort accent mis sur la responsabilité nationale. Ceci reflète les efforts de la Commission et d'un certain nombre d'Etats membres d'accorder plus d'attention aux politiques nationales, aux systèmes et institutions de responsabilisation, et aux dimensions de gouvernance. Les donateurs peuvent également influencer de façon négative les relations de responsabilité nationale, et le défi sera de s'assurer que cette préoccupation soit reflétée dans ce chapitre. D'autres thèmes peuvent également être ajoutés au cadre opérationnel de l'UE avant le Forum - tels que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire entre l'UE, les pays en développement et les pays émergents avec des modalités de réponse adéquates comprenant notamment les opérations d'appui budgétaire.

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st18/st18239.fr10.pdf>

**La Commission européenne mobilise 40 million d'euros pour améliorer l'accès à l'eau dans les ACP**

Dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau le 22 mars, axée sur « De l'eau pour les villes - une réponse au défi urbain », le Commissaire européen Andris Piebalgs annonce le lancement d'un mécanisme financier innovant dans le cadre de la "Facilité ACP-UE pour l'Eau". 40 million d'euros sont disponibles pour ce mécanisme, créé pour combiner des subventions du Fonds européen de Développement (FED) avec des prêts des institutions financières bilatérales et multilatérales de l'UE, afin de financer des projets pour l'accès à l'eau et aux services d'assainissement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Le nouvel instrument permettra d'accroître l'effet de levier de l'aide financière et une plus grande participation du secteur privé. Il participe également aux efforts de l'UE pour aider les pays en développement à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement relatifs à l'eau potable et l'assainissement.

[http://ec.europa.eu/commission\\_2010-2014/piebalgs/headlines/news/2011/03/20110322\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/piebalgs/headlines/news/2011/03/20110322_fr.htm)

**La Commission européenne propose de modifier le Règlement financier de l'UE applicable au 10<sup>ème</sup> FED**

Le Règlement financier applicable au 10<sup>ème</sup> Fonds européen du développement régit toutes les règles et procédures applicables pour utiliser les ressources du FED. Cette proposition de la Commission européenne a pour but de modifier le Règlement financier pour prendre en compte la création du Service européen pour l'action extérieure. Les principales modifications proposées incluent que les Directeurs Généraux compétents de la Commission subdélèguent des pouvoirs d'exécution aux chefs de délégations de l'Union qui deviennent des ordonnateurs subdélégués. Toutefois, la Commission reste responsable de la mise en œuvre des ressources du FED. Les chefs de délégation de l'Union doivent fournir les informations nécessaires et garantir, avec un rapport intégrant des informations sur l'efficacité et l'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle interne dans leur délégation, ainsi que la gestion des opérations qui leur sont subdéléguées. De nouvelles dispositions sont aussi proposées pour assurer que le Haut représentant joue un rôle central pour une coordination appropriée et des échanges d'informations entre le SEAE et la Commission. Le règlement du FED est aligné autant que possible aux dispositions du règlement financier applicable au budget général de l'Union européenne. Ce règlement est aussi en train d'être révisé. Tous les règlements doivent être adoptés par le Conseil de l'UE après réception des opinions de la Banque européenne d'investissement et de la Cour des comptes.

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/11/st05/st05033.fr11.pdf>

**La Cour des comptes craint que des conflits de priorités entre CE/SEAE ne gênent la gestion du FED**

L'opinion de la Cour des comptes de l'UE sur la proposition de la Commission européenne de modifier le Règlement financier applicable au 10<sup>ème</sup> FED pour prendre compte de la création du Service européen pour l'action extérieure a été publiée le 28 février. La Cour observe qu'il faudra faire preuve de vigilance pour gérer la nouvelle structure, entre autres pour éviter les conflits de priorités. La Cour manifeste de nouveau les mêmes préoccupations en ce qui concerne : a) d'importantes dérogations au règlement financier, étant donné que la Commission subdélèguera ses pouvoirs d'exécution du FED à des ordonnateurs (les chefs des délégations) qui n'appartiendront plus à ses services ; b) la complexité accrue de la gestion financière des délégations, de

leurs missions en matière d'obligation de rendre compte et de leurs opérations ; et c) la grande incertitude concernant l'exécution, par les délégations de l'Union, des ressources prévues pour les dépenses d'appui liées au FED en vertu de l'article 6 de l'accord interne, question qui n'est pas clarifiée dans la proposition de règlement. La Cour propose d'ajouter un libellé pour assurer que 'ces modalités ne contiennent aucune dérogation aux dispositions du règlement financier'. Les Etats membres de l'UE devraient approuver le règlement final ce mois. <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/11/st07/st07077.fr11.pdf>

## Nouvelles des ACP

### Secrétaire général ACP: le Groupe ACP est confronté à une période difficile

Le Secrétaire général ACP par intérim, M. Achille Bassilekin III, Sous-secrétaire général chargé du Développement économique durable et du Commerce, a déclaré à la 23<sup>ème</sup> session de l'Assemblée parlementaire du Groupe des Etats ACP que les temps étaient difficiles pour l'ensemble du Groupe et que ce dernier avait été amené à engager une réflexion sérieuse sur son avenir, en raison d'un certain nombre de questions et faits nouveaux intervenus au sein et hors de l'Union européenne. « Nous sommes néanmoins conscients des immenses obstacles que nous devons surmonter pour placer nos pays sur le chemin du développement durable, surtout au moment où les négociations des Accords de partenariat économique, de même que celles menées au plan multilatéral sur le Programme de Doha pour le développement, se trouvent dans une impasse », a indiqué M. Bassilekin III lors de son allocution au nom du Secrétaire général, Dr Mohamed Ibn Chambas. Il a également invité les ACP à s'interroger sur les répercussions que les APE, les initiatives de l'UE et l'érosion constatée de leur statut préférentiel auront sur le Groupe en tant qu'entité, sa structure organisationnelle, son rôle, son utilité et, à terme, son avenir. « Les bases de notre existence, à savoir l'unité et la solidarité ACP, n'ont jamais été aussi menacées », a-t-il ajouté. L'Assemblée parlementaire ACP s'est penchée sur les évolutions politiques, sociales et économiques dans les pays ACP.

Conférence Africaine de la Décentralisation et du Développement Local - CADDEL. Yaoundé. 12-14 janvier 2011. Thème : la gouvernance locale comme catalyseur de la gouvernance démocratique et de l'intégration et du développement de l'Afrique par la base.

<http://www.iag-agi.org/spip/CADDEL-Conference-Africaine-de-la.html>

## Evènements

Quatrième Forum de haut niveau : Vers un développement efficace. Busan, Corée du Sud. 29 novembre-1 décembre 2011

Les ministres et les spécialistes présents ne se limiteront pas à faire le bilan des réalisations accomplies depuis 2009 ; ils définiront aussi un nouveau cadre pour améliorer la qualité de l'aide de manière à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement d'ici à 2015. Les pays en développement ont défini leurs priorités pour le Quatrième Forum de haut niveau : prévisibilité de l'aide ; recours aux systèmes nationaux ; suppression des conditions quant aux politiques à suivre ; renforcement des capacités piloté par les pays partenaires ; responsabilité mutuelle et réduction des coûts de transaction.

[http://www.oecd.org/document/12/0,3746,fr\\_2649\\_3236398\\_46098806\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/12/0,3746,fr_2649_3236398_46098806_1_1_1_1,00.html)

## Lecture

Le financement des collectivités locales : Les défis du 21<sup>ème</sup> siècle. Deuxième Rapport Mondial sur la Décentralisation et la Démocratie Locale. Le Résumé Exécutif de GOLD II, le Deuxième Rapport Mondial sur la Décentralisation et la Démocratie Locale, est désormais en ligne. Il analyse les systèmes de financement des collectivités locales dans cent dix pays ainsi que dans les grandes métropoles. Dans la majorité de ces pays, les autorités locales assurent de plus en plus de responsabilités en matière d'investissements publics et dans la prestation des services indispensables pour le développement économique et le bien-être des populations. Au-delà d'un simple état des lieux, le rapport propose donc des recommandations pour réformer les systèmes de financement locaux. La section Afrique du rapport a été produite par le Dr. François Yatta, Coordonateur du LEDNA et Prof. François Vaillancourt de l'Université de Montréal au Canada. Le financement local y est abordé à travers cinq aspects : la structure des États et l'organisation territoriale, les compétences et les dépenses des collectivités locales, leurs revenus, les transferts et l'accès à l'emprunt.

<http://www.ledna.org/fr/links/le-financement-des-collectivites-locales-les-defis-du-21eme-si-cle>

Pour toute demande d'information/commentaire/contribution au Newsletter, veuillez contacter :

ACPLGP - Avenue Eugène Plasky, 8/12 - 1030 Bruxelles, Belgique

Tél : +32.(0)2.732.85.62 - Fax : +32.(0)2.742.36.73

Email : [platform@acplgp.net](mailto:platform@acplgp.net) - Site web : [www.acplgp.net](http://www.acplgp.net)



Avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de la Plateforme ACPLGP et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

